

ESA Saint-Luc
ESA – ERG
Les Ateliers Saint-Luc
École Secondaire

Procès-verbal de la réunion n°255 du lundi 16 janvier 2023

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents :

Jean-Paul Verleyen (Président), D. Jamsin (Président), M. Streker, L. Rassel

Excusé : J.-Ch. Hock

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : G. Caiti (Secrétaire), H. Ozudogru , K. Josse, E. Blondiau

Excusées : J. Lorho, H. Bernard

Invitées : A. Pollet, D. Delvaux

1. Approbation du PV de la réunion n°254

Le PV a déjà été approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec une addition du Président Dimitri Jamsin.

Le Conseil d'entreprise accueille Madame Delphine Delvaux, enseignante et représentante syndicale au secondaire. Elle participera dorénavant aux réunions en tant qu'invitée, au même titre que Madame Anne Pollet en attendant les prochaines élections sociales et un élargissement de la représentation syndicale, bien souhaitable.

3. Le tableau des points à examiner soumis par la DP

Pour rappel, la DP a soumis au Conseil, un tableau (émanant de la SEL). Ce tableau énonce sous forme d'Agenda toute une série de points qui devraient être examinés lors des prochains Conseils d'Entreprise. La DP propose de les passer en revue et de les inscrire au programme selon les disponibilités des différents organes internes compétents (Administrations, CGP, Directions, Commissions,...).

- Classement des membres du personnel (enseignants et personnel administratif)

C'est une question qui doit être discutée avec les Cgp, elle dépend des différents statuts des enseignants. Ce point est mis au programme du CE du 24/04.

- Population étudiante définitive

Pas avant la réunion du 22/05, ces chiffres devant être validés par une inspection qui généralement a lieu à cette époque.

- Répartition équitable des charges entre les membres du personnel

LR : Pour l'Erg et de manière générale cette matière a été clairement énoncée, par rapport aux différents statuts, dans un document réalisé par la Délégation Syndicale de l'Erg.

Reste à définir les modalités d'application dans des situations concrètes.

MS : Elles ne seront peut-être pas appliquées avec la même logique selon les différentes écoles, (elles ne le sont d'ailleurs pas selon les différents réseaux). Car c'est aussi une question d'histoire et de fonctionnement tel qu'il s'est établi dans les différents instituts.

GC : C'est pourtant une question importante.

DJ nous informe qu'un document informatif relatif à l'organisation du travail dans le secondaire existe depuis 2019. C'est un règlement qui aborde très clairement ces questions mais dans un cadre différent (celui du décret encadrant l'enseignement secondaire). Cependant sa lecture pourrait être éclairante. Une documentation (notamment un Power Point) sera transmise à tous. Lors du CE du 13/02, DJ en fera une lecture commentée.

- Présentation des listes des candidats à la nomination

DJ : C'est une question peu pertinente dans le secondaire. En fonction de la longueur des procédures qui font que les heures attribuées à des enseignants en cours de nomination apparaissent vacantes alors qu'elles ne le sont pas.

Pour les ESA cela va dépendre largement du nouveau cadre d'encadrement qui sera déterminé par l'administration selon l'évolution de la population étudiante de ces 5 dernières années. Il sera probablement augmenté mais on ne sait pas encore exactement de combien. Les remarques par rapport à la longueur des procédures sont également applicables ici.

- Évolution du Cadre organique prévisionnel (COR) : 13/02

- Évolution du Cadre du Personnel Enseignant (CPE) et du Cadre du Personnel Administratif (CPA) : octobre 2023

- La présentation des Nouvelles Conventions et des Partenariats se fait en général, une fois par an, en octobre.

- Les prévisions budgétaires adoptées pour le Conseil Social, l'Organe de gestion ainsi que le Rapport des dépenses auront lieu le 24/04.

Voir Tableau récapitulatif des points à examiner par le CE en 2023.

4. Le point sur la question des Rythmes scolaires adaptés à l'Enseignement supérieur

En résumé, pour 2023/2024 rien ne changera. La rentrée se fera le 14 septembre.

Les changements ont été décidés sans concertation, mais quelques concessions seront accordées aux ESA. Reste à voir lesquelles.

L'année 2024/2025 sera une année transitoire.

Les changements seront complètement d'application pour l'année académique 2025/2026.

5. Fonctionnement de la publication des Ordres du Jour du CE

Actuellement les OJ ne sont pas communiqués dans les temps au Président du CE. Avec la mise au point du Tableau annuel qui figure en Annexe, le problème sera partiellement résolu. La DP s'engage à fournir au président 10 jours avant les réunions les points supplémentaires à mettre à l'Ordre du Jour.

Calendrier des prochains CE :

13/02	OJ pour le	05/02
20/03	OJ pour le	10/03
24/04	OJ pour le	17/04
22/05	OJ pour le	15/15

Le président
M. D. Jamsin

Le secrétaire
M. G. Caiti

Annexe

Tableau des points à examiner par le CE en 2023

	Date	CE	CPPT	DS
Emploi et gestion du personnel				
Classement des membres du personnel (enseignants et personnel administratif)	24/04	✓		✓
Population étudiante définitive	22/05	✓		✓
Discussion et avis sur la répartition équitable des charges entre les membres du personnel	13/02 et suivants	✓	✓	✓
Présentation des listes des candidats à la nomination	RENTREE 2023	✓		✓
Organisation de l'enseignement				
Evolution du : <ul style="list-style-type: none"> • Cadre organique prévisionnel (COR) ; . • Cadre du Personnel Enseignant (CPE) ; • Cadre du Personnel Administratif (CPA) 	13/02 RENTREE 2023 RENTREE 2023	✓ ✓ ✓		✓ ✓ ✓
Nouvelles Conventions	RENTREE 2023	✓		✓
Information économique et financière				
Prévisions budgétaires adoptées par le Conseil social	24/04		✓	✓
Prévisions budgétaires adoptées par l'organe de gestion	24/04	✓		✓
Rapport des dépenses et activités sur le montant de l'allocation d'aide à la réussite (art. 13 quinquies al. 2 du décret du 18 juillet 2008)	24/04	✓	✓	✓